



Mémoire d'Auschwitz ASBL
Rue aux Laines, 17 boîte 50 à 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

Pas de liberté pour les ennemis de la liberté ?

Les libertés qu'offre la démocratie risquent-elles de l'altérer ?

Nathalie Peeters
Mémoire d'Auschwitz ASBL

Mai 2018

« La propagande est aux démocraties ce que la violence est aux dictatures. »

Noam Chomsky

Au seuil des prochaines élections, les prises de position foisonnent depuis plusieurs semaines au sujet de l'interdiction du parti ISLAM¹.

Actuellement, en Belgique, aucune possibilité de recours juridique n'existe pour interdire des partis politiques extrémistes². Contrairement à l'Allemagne, qui sans doute marquée par l'échec de la république de Weimar, reconnaît à la *Bundesverfassungsgerichtshof* (Cour constitutionnelle fédérale allemande) le droit d'interdire certains partis politiques. Des conditions rigoureuses sont cependant fixées avant leur bannissement : rejet des valeurs fondamentales de la Constitution, attitude militante et agressive à l'égard de l'ordre démocratique existant, majorité des deux tiers des juges requis... Jusqu'à ce jour, la *Bundesverfassungsgerichtshof* a seulement prononcé deux jugements déclarant interdit un parti politique. Le SRP (*Sozialistische Reichspartei*, Parti socialiste du Reich) en 1952, et le KPD (*Kommunistische Partei Deutschlands*, Parti communiste d'Allemagne) en 1956.

Plusieurs demandes ont été introduites auprès de la Cour constitutionnelle fédérale allemande pour l'interdiction du NPD (*Nationaldemokratische Partei Deutschlands*, Parti national-démocrate d'Allemagne), celles-ci ont toujours été rejetées. Dernier motif invoqué : « le NPD a des objectifs anticonstitutionnels, mais il n'y a pas d'éléments concrets de poids laissant penser que son action puisse être couronnée de succès... »

¹ Acronyme : Intégrité – Solidarité – Liberté – Authenticité – Moralité.

² En 2004, c'est une décision de justice qui menaçait sa dotation publique qui a poussé le Vlaams Blok à changer son nom en Vlaams Belang.



Droits réservés

Le NPD³ créé en 1964 par d'anciens militants d'extrême droite du SRP et du *Deutsche Reichspartei* (DRP, parti impérial allemand) prône des idées racistes et antisémites. Il a néanmoins fait son entrée au Parlement européen en 2014 par le biais de Udo Voigt⁴, connu en Allemagne pour ses prises de position radicales – inculpé de plusieurs condamnations pour incitation à la haine – qui a déclaré dans un journal d'extrême droite *Junge* que « Hitler était un grand homme d'État. » Ce même Voigt a proposé la candidature de Rudolf Hess comme prix Nobel de la paix. Une affiche de campagne en 2011 (notamment accrochée devant le Musée juif d'Allemagne) le montrait juché sur une moto. Le slogan affiché : « plein gaz ! » Précisons que le NPD se défend d'être un réceptacle pour des groupuscules néonazis !



Droits réservés

Dans notre plat pays, pour certains, il faudrait aussi légiférer. Créer une nouvelle loi, voir modifier la Constitution et surtout la rendre moins permissive. Des personnalités politiques de tous bords ont également exprimé leur souhait d'introduire la laïcité dans la Constitution belge. Les récentes déclarations fracassantes de Redouane Ahrouch, un des fondateurs du parti ISLAM a motivé ce souhait.

³ Soupçonné d'être lié à l'organisation d'extrême droite NSU (Clandestinité national-socialiste) dont des membres ont été accusés d'une série de crimes racistes entre 2000 et 2007.

⁴ Leader du Parti depuis 1996.

Lors de l'émission, *C'est pas tous les jours dimanche*, sur RTL, Ahrouch refuse de se laisser maquiller par une femme avant de passer à l'écran, de serrer la main des chroniqueuses présentes sur le plateau, il déclare qu'il est impensable qu'une femme puisse se présenter en tête de liste d'un parti politique...

Quand on consulte le site du parti, on constate qu'ils « jouent » essentiellement sur le côté identitaire et le clientélisme communautaire, on y relève nombre de projets rétrogrades et sexistes. En voici quelques exemples :

- Permettre aux femmes qui le souhaitent de devenir la coépouse, tout en leur offrant les mêmes garanties que les premières épouses auxquelles elles ont droit.
- En période de grande influence, réserver un espace uniquement à la gent féminine dans les transports en commun afin d'éviter tous « collages » indésirables.
- Restriction de l'avortement...

Jusqu'à présent, ISLAM ne dispose que d'une maigre représentation dans la Région de Bruxelles-Capitale : deux conseillers communaux élus en 2012, l'un à Anderlecht, l'autre à Molenbeek, les deux communes où des listes étaient déposées.

Quels seront leurs résultats aux prochaines élections ? Toute cette publicité offerte par ce battage médiatique, était-elle nécessaire ?

La question se pose : faut-il pour ce type d'exemple adopter une tolérance sans restriction envers l'intolérance ?

Différents élus se sont exprimés sur la question :

Rachid Madrane, ministre PS⁵ : « Il faut être ferme sur les illuminés qui ne représentent qu'eux-mêmes. Mais les interdire n'est pas une solution, car il faudrait alors interdire tous les partis extrémistes et les renvoyer dans la clandestinité. »

Richard Miller, sénateur MR : « Je suis choqué d'entendre que le parti ISLAM peut exprimer son désir d'instauration de la peine de mort et de la sharia. La démocratie doit pouvoir se défendre contre ses ennemis. »

Pour Olivier Maingain, président de DÉFI, il est primordial d'inscrire nommément le principe de laïcité de l'État dans la Constitution, pour ancrer le fait que l'autorité de la loi est « supérieure à quelque loi religieuse ou morale que ce soit. Quand on n'ose pas les mots, on n'ose pas les idées. »

Interrogée dans *L'Écho*, Zakia Khattabi, la coprésidente des Verts pense que « la mesure reviendrait à faire le jeu des ennemis de la démocratie. »

⁵ Compétences : Aide à la jeunesse, Maisons de justice et Promotion de Bruxelles dans le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Laurette Onkelinx, députée PS, a déclaré sur Twitter :

« Cela fait très longtemps que je plaide pour l'interdiction de partis liberticides. À l'époque, c'était pour interdire le Vlaams Blok et lui retirer sa dotation. Je n'avais pas été suivie. Je suis favorable à une politique de fermeté contre des partis qui ne respectent pas nos valeurs fondamentales. C'est le cas à l'extrême droite où des petits partis rénovent l'idée du nazisme et c'est le cas pour le parti ISLAM. Ce parti balaie nos principes constitutionnels et notamment l'égalité entre hommes et femmes. Sur ce sujet aussi, il n'y a pas de demi-mesure à prendre. Il faut frapper fort. Nous devons rapidement trouver un consensus pour une loi pour contrer les partis liberticides. »

Il faudrait bien entendu étendre le débat à l'ensemble des partis liberticides, et interdire tout extrémisme. Il ne faut pas oublier que le Vlaams Blok⁶ cité par Laurette Onkelinx, s'inspirait des doctrines hitlériennes. Nombre de ses élus ont commencé leur carrière dans la milice néonazie...



Droits réservés

En novembre 1985, la commission d'enquête du Parlement européen a déjà tiré la sonnette d'alarme, et exprimé ses préoccupations au sujet de la montée du fascisme et du racisme en Europe ; en affirmant que la multiplication de partis extrémistes et leur représentation électorale représente un réel danger pour notre démocratie.

Y a-t-il une place pour les partis de nature antidémocratique au sein des démocraties libérales ?


En France, en 2007, au premier tour des élections Jean-Marie Le Pen récolte 10,44 % des voix. Aurait-il fallu supprimer ce parti et ne pas laisser s'exprimer un dixième de l'électorat ? Faut-il établir une protection vis-à-vis de ces partis qui menacent notre démocratie ?

En 2009, Dieudonné M'bala M'bala et Alain Soral se présentent sur la liste du Parti antisioniste de Yaha Gouasimi aux élections européennes. Ils ne remportent pas un franc succès et décident alors de créer le Parti Réconciliation nationale qui voit officiellement le jour en 2015.

⁶ Parti politique nationaliste flamand. Reconnu coupable de racisme et d'incitation à la discrimination en 2004, il se dissout et refonde un nouveau parti le Vlaams Belang.

Doit-on interdire un tel parti, dont les deux fondateurs ont été condamnés par les tribunaux pour divers motifs : diffamation, provocation à la haine raciale, discrimination, injures raciales et antisémites. Dans une de ses vidéos sur sa chaîne *YouTube* (suspendue peu après par la plateforme vidéo), Dieudonné se gausse de la décapitation par l'État islamique du journaliste américain James Foley : « La décapitation symbolise “le progrès” et “l'accès à la civilisation” ». Après l'attentat de *Charlie Hebdo*, l'humoriste a affirmé sur sa page *Facebook* « qu'il se sentait Charlie Coulibaly... »

Le débat reste ouvert : Liberté d'expression oui, mais faut-il laisser dire et faire n'importe quoi au nom de la démocratie ?

 <p>FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES</p>	<p><i>Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.</i></p> <p><i>À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.</i></p> <p><i>Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.</i></p>
--	--